



## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



### Territoire « zéro déchet, zéro gaspillage » Communauté de communes BELLE-ILE-EN-MER territoire lauréat Appel à projets 2015

#### Description générale du territoire :

Région : Bretagne	
Département : Morbihan	
Structure porteuse : CCBI	
Collectivité lauréate de l'appel à projets zéro déchet : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Nom et fonction du porteur de projet : Frédéric LE GARS, Président	
Population : 4 communes, 5 270 habitants	

#### Description générale et objectifs :

Suite à la validation de la révision du Plan Départemental sur la Prévention et la Gestion des Déchets Non Dangereux du Morbihan le 24 juin 2014 et afin de faire face à la montée des coûts de transport maritime de ses déchets, Belle-Ile s'est engagé le 6 mai 2015 dans un Plan Local de Prévention des déchets sur les périodes 2016-2018 et 2019-2021.

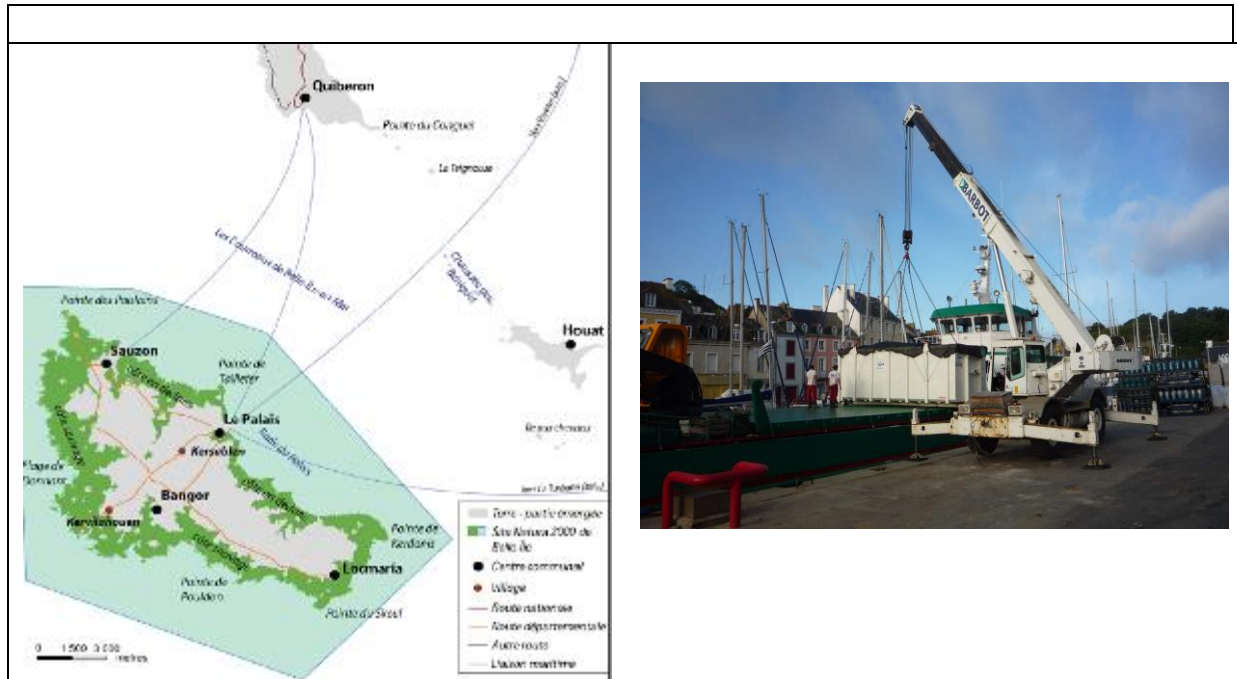
Un chargé de mission à temps plein est en cours de recrutement pour animer ce plan et atteindre ces objectifs.

La problématique rencontrée sur la plus grande des îles du Ponant (en population et en taille) se rapproche de celle des DOM-TOM, les contraintes techniques sont nombreuses et les surcoûts importants.

Les élus ont donc souhaité mettre des moyens conséquents (rapporté à la taille de notre territoire) sur la question de la prévention, du recyclage et de la valorisation.

Le projet s'appuie sur 3 axes principaux : réduire l'enfouissement des déchets, valoriser/trier plus et mieux, limiter les apports/reports en déchèterie.

Les objectifs fixés dans le cadre du projet de territoire respectent également les prescriptions de la loi sur la transition énergétique (hors objectif national sur l'enfouissement).



### Actions phares proposées ou déjà mises en œuvre :

L'étude prospective menée sur le territoire en 2013 et 2014 a permis aux élus de faire des choix sur le moyen terme :

- Le développement d'une politique de sensibilisation et de prévention ambitieuse (en lien avec le programme local de prévention),
- La mise en place d'un vrai service public du compostage (formation, accompagnement, visites),
- Le déploiement de la redevance incitative à horizon 2018 ou au plus tard en 2025 (par sacs prépayés),
- Le développement de nouvelles filières de valorisation (mobilier dès octobre 2015, bois de classe A, plâtre, films et bâches plastiques à partir de janvier 2016, déchets verts en agriculture courant 2016, extension des consignes de tri à l'horizon du barème F, ...)
- L'extension par « surélévation » (sans extension foncière de l'emprise du site) de l'installation de stockage de déchets non dangereux,

Dans la continuité du Programme Local de Prévention, il est proposé de mobiliser périodiquement les acteurs par thème au travers de 7 groupes de concertation.

Le plan d'action décline tous les axes du dispositif zdzg, du réemploi à la valorisation.

#### Contact :

Florian Besnier, responsable déchets, 02 97 31 83 04 [dechets-eau@ccbi.fr](mailto:dechets-eau@ccbi.fr)

#### Site Internet du projet ou de la structure porteuse :

[http://www.ccbi.fr/dechets\\_gestion.html](http://www.ccbi.fr/dechets_gestion.html)

